

DECLARATION COMMUNE

Suite à la réunion, du 12 janvier 2006, organisée par le Ministre de la Santé et de l'Assurance Maladie avec l'ensemble des syndicats et des associations, sur la création d'une « instance professionnelle infirmière », les organisations syndicales CFTC, FO, SUD, UNSA, UFMICT-CGT réaffirment leur refus d'une structure ordinale, dont l'adhésion serait obligatoire pour exercer la profession d'infirmière.

Cette instance supplémentaire n'est pas la priorité des professionnels aujourd'hui. Ce qu'ils réclament ce sont de meilleures conditions de soins, de meilleures conditions de travail, des salaires qui reconnaissent leur qualification.

De nombreuses instances, existent pour « encadrer » la profession, le Ministère doit leur donner les moyens de fonctionner. De même qu'il doit accorder aux professionnelles les moyens qu'elles réclament, tant en effectif qu'en formation, pour respecter et faire respecter les règles législatives, professionnelles et déontologiques.

Le CSPPM (Conseil Supérieur des Professions Paramédicales) représentatif tant de la pluralité syndicale qu'associative de la profession infirmière et des différents types d'exercice, doit voir son rôle renforcé avec un pouvoir décisionnel et non consultatif.

Les textes législatifs donnent la possibilité d'interdire d'exercer, momentanément ou définitivement, pour insuffisance ou faute professionnelle ; les structures disciplinaires pour les salariés fonctionnent, mais semble t-il, pas pour les libérales, alors que les textes de 1980 le prévoient. Il faut donc examiner les formes de mise en place avec les représentants des libérales. Les DDASS et les DRASS doivent être en capacité d'accomplir les missions qui leur sont dévolues.

Les organisations syndicales feront part de leurs propositions à Monsieur COUTY, qui vient d'être nommé par le Ministre pour engager la concertation. Elles s'adressent à l'ensemble des professionnelles pour que celles-ci participent aux débats et aux prises de décisions lourdes de conséquences pour l'avenir de la profession.

Fait à Montreuil, le 31 janvier 2006